

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

1^{er} SEPTEMBRE 2026

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**visant à confier à l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS)
une mission d'étude et de conseil en vue de la concrétisation d'un « Laboratoire Vesdre » afin
d'opérationnaliser les mesures de lutte contre les sécheresses et les inondations et d'adapter le
territoire au dérèglement climatique**

déposée par

Mme Cremasco, MM. Mockel, Hazée et Mme Linard

RÉSUMÉ

Cinq ans après les inondations de juillet 2021, la Wallonie dispose, pour le bassin versant de la Vesdre, d'un corpus d'études d'une ampleur inédite : le premier Schéma stratégique multidisciplinaire à l'échelle du bassin versant, des programmes de (re)développement durable de quartiers, des modélisations hydrologiques et hydrauliques et, plus globalement, des référentiels d'urbanisme pour les « zones inondables » et la gestion des « eaux pluviales ». Ce capital de connaissances est considérable tant pour lutter contre les inondations que contre les sécheresses. Malheureusement, sa traduction opérationnelle reste pour l'instant orpheline d'un opérateur.

C'est précisément ce constat qui a fait émerger des travaux du consortium chargé du schéma stratégique, des colloques universitaires organisés en 2023-2024 et des auditions parlementaires, l'idée d'un « Laboratoire Vesdre ».

La présente proposition de résolution demande au Gouvernement wallon de confier à l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), dont les missions décrétales de prospective, d'évaluation et de conseil stratégique correspondent exactement à cet objet, une mission d'étude et de conseil visant à définir les contours, les objectifs et les modalités de mise en oeuvre possibles d'un tel laboratoire, en posant trois exigences : une implantation sur le terrain, un rôle assumé de liaison avec la population et une transférabilité du modèle aux autres sous-bassins versants.

DÉVELOPPEMENT

Le lancement de schémas par sous-bassin versant

Les inondations des 14, 15 et 16 juillet 2021 ont provoqué en Wallonie des pertes humaines et des dégâts d'une ampleur exceptionnelle, particulièrement concentrés dans la vallée de la Vesdre, où certaines communes ont vu jusqu'à 45 % de leurs bâtiments affectés. Dans son bilan de juillet 2022, le Commissariat spécial à la reconstruction a estimé à environ 5,2 milliards d'euros le coût de réparation de l'ensemble des dégâts infligés au territoire wallon, secteur privé et infrastructures publiques non assurées compris. Sur ce total, le Gouvernement wallon a chiffré, un an après la catastrophe, à 2,8 milliards d'euros le coût direct pour le budget de la Région elle-même, distinction que reprend l'Union des villes et communes de Wallonie.

La réponse régionale a été à la hauteur de l'événement sur le plan de la connaissance : Schéma stratégique multidisciplinaire du bassin versant de la Vesdre (Studio Paola Viganò – ULiège portant sur 25 communes à l'horizon 2050), programmes de (re)développement durable de onze quartiers, référentiels « zone inondable » et « eaux pluviales » et modélisation hydraulique, en ce compris digitale, du bassin. Le Gouvernement wallon a acté en juin 2026 la clôture du Schéma de la Vesdre alors que ceux de l'Ourthe aval, dont le premier volet est attendu en août 2027, et de la Dyle, prévu pour 2027-2029, sont engagés.

Un corpus d'études sans opérateur

Un schéma stratégique n'a toutefois pas de force contraignante : il ne vaut que par l'adhésion des acteurs et par la capacité d'une équipe à l'accompagner dans la durée, projet par projet, permis par permis. Or les communes du bassin, parfois petites et logiquement mobilisées par les chantiers, ne disposent pas nécessairement des moyens humains. L'échelle communale n'est en outre pas la plus pertinente. Enfin, l'administration régionale subit elle aussi une forte pression et les cadres institutionnels existants n'ont pas été conçus pour cette mission.

Lutter tant contre les inondations que contre les sécheresses

L'attention portée aux crues ne doit pas occulter le risque symétrique. Le 16 septembre 2021, devant la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 en Wallonie, M. Fettweis, Directeur du laboratoire de climatologie de l'Université de Liège (ULiège), estimait que les sécheresses poseraient à l'avenir davantage de défis aux autorités publiques que les inondations. Le bassin versant de la Vesdre l'illustre : les barrages d'Eupen et de la Gilleppe doivent à la fois écrêter les crues et garantir deux années de réserve en eau potable. Infiltration, désimperméabilisation, restauration des sols et des zones humides servent les deux objectifs et se jouent à l'échelle du bassin versant.

La genèse de l'idée du « Laboratoire Vesdre »

L'idée a émergé de manière convergente à travers, entre autres :

- les travaux parlementaires, où les experts entendus par le Parlement de Wallonie ont insisté sur le déficit d'opérateur et sur la nécessité d'un dispositif intermédiaire entre les communes et la Région ;
- le Schéma stratégique multidisciplinaire du bassin versant de la Vesdre, dont le rapport final ne se conclut pas sur un catalogue de mesures mais sur la gouvernance de leur mise en œuvre et suggère explicitement un dispositif adapté dont la conclusion fut présentée publiquement à Limbourg (Dolhain) le 30 juin 2023 ;
- le débat scientifique : l'ULiège et l'Université Libre de Bruxelles (ULB) ont consacré, en 2023-2024, trois colloques « Laboratoire Vesdre » aux institutions, à la société civile et aux instruments à l'issue desquels l'intérêt d'un tel outil a été unanimement partagé.

La définition du Laboratoire

Le Laboratoire prend la forme d'une équipe technique pluridisciplinaire (urbanisme, hydrologie, paysage, sociologie, économie, etc.) mise à disposition des acteurs du bassin sur le modèle d'une agence d'urbanisme sans constituer une administration de plus ni un pouvoir de décision nouveau. Son échelle est celle du territoire hydrographique alors qu'aucune structure existante n'épouse le périmètre du bassin versant avec un mandat opérationnel. Sa fonction est celle d'un guichet : point d'entrée unique pour la commune qui instruit un permis, le porteur de projet, l'agriculteur sollicité pour une mesure de rétention, l'habitant qui reconstruit, etc. Sa taille est modeste (deux à trois équivalents temps plein) et sa durée est déterminée et assortie d'une évaluation. Sa dimension est expérimentale : ses enseignements ont vocation à être transposés ailleurs.

La Task force répond à une autre question

Le Gouvernement wallon a mis en place une *Task force* Vesdre destinée à améliorer la coordination, fluidifier la communication et accélérer les chantiers ainsi qu'un dispositif d'information des citoyens « Rives ». Ces initiatives sont utiles et il n'est pas question de les remettre en cause mais elles ne se substituent pas au Laboratoire. Une conférence des bourgmestres, même renforcée et dotée d'un secrétariat, réunit des décideurs : elle ne produit pas l'ingénierie territoriale dont le bassin manque. Confondre les deux revient à croire le problème réglé alors qu'il a seulement été déplacé.

L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), opérateur naturel de la mission

Définir les contours d'un tel dispositif suppose de croiser une analyse institutionnelle et juridique (formes mobilisables en droit wallon et articulations avec les dispositifs existants), une analyse comparative internationale, une évaluation des besoins de terrain et une projection dans le temps long. C'est le métier de l'IWEPS. Créé par décret du 4 décembre 2003, l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique est un organisme scientifique public d'aide à la décision dont les missions décrétales comprennent expressément la prospective, l'évaluation des politiques publiques et l'aide à la décision. Il les exerce en toute indépendance scientifique, qualité décisive là où aucun acteur en place n'est en position d'arbitrer de manière neutre, et travaille tant pour le Gouvernement que pour le Parlement. Le produit attendu n'est pas un rapport de plus mais des scénarios documentés et comparés entre lesquels le Gouvernement pourra trancher.

Une démarche transférable à d'autres bassins versants

Tant que la Vesdre faisait figure de cas unique, une réponse *ad hoc* pouvait suffire. Dès lors que la Wallonie généralise opportunément la planification par bassin versant, la question de l'opérateur devient structurelle. Le lancement de nouvelles études par sous-bassin constitue une démarche positive à condition de leur donner une réalité organisationnelle. Le premier volet de l'étude du sous-bassin Ourthe aval sera publié en août 2027. Si le modèle d'opérateur n'est pas défini d'ici-là, la même impasse se reproduira à l'identique. Le travail demandé à l'IWEPS doit donc être conçu, dès l'origine, comme transférable tant face aux crues qu'aux sécheresses.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à confier à l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) une mission d'étude et de conseil en vue de la concrétisation d'un « Laboratoire Vesdre » afin d'opérationnaliser les mesures de lutte contre les sécheresses et les inondations et d'adapter le territoire au dérèglement climatique

Le Parlement de Wallonie,

- A. Considérant le rapport de la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 en Wallonie, en particulier la recommandation n° 135 relative à une approche pluridisciplinaire par sous-bassin versant intégrant les enjeux amont-aval (Doc. 894 (2021-2022) N° 1 et 1bis) ;
- B. Vu le décret du 4 décembre 2003 relatif à la création de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique, en particulier ses dispositions relatives à la mission générale d'aide à la décision, à la mission scientifique transversale et à la mission de conseil stratégique ;
- C. Vu le Code du développement territorial (CoDT), en particulier les dispositions relatives aux schémas de développement communaux et à la prise en compte des enjeux de bassin versant ;
- D. Considérant que les inondations des 14, 15 et 16 juillet 2021 ont frappé l'ensemble des sous-bassins hydrographiques wallons et, avec une intensité particulière, le bassin versant de la Vesdre, où certaines communes ont vu jusqu'à 45 % de leurs bâtiments affectés ;
- E. Considérant que la Wallonie a engagé, en réponse, un ensemble d'études d'une ampleur inédite pour ce bassin qui constitue un capital de connaissances considérable (Schéma stratégique multidisciplinaire à l'horizon 2050, programmes de (re)développement durable de quartiers, référentiel « constructions et aménagements en zone inondable », référentiel « gestion durable des eaux pluviales », modélisation hydrologique et hydraulique, études hydrauliques de cours d'eau et représentation numérique du bassin) ;
- F. Considérant le Schéma stratégique multidisciplinaire du bassin versant de la Vesdre, réalisé par le consortium Studio Paola Viganò – ULiège (TEAM Vesdre), à la demande du Gouvernement wallon, et ses conclusions relatives à la gouvernance de sa mise en oeuvre, dont les enseignements ont vocation à alimenter les schémas de développement communaux, ce qui implique une capacité d'accompagnement technique des communes concernées ;
- G. Considérant que le Schéma stratégique multidisciplinaire du bassin versant de la Vesdre se conclut sur la question de sa mise en oeuvre et suggère explicitement la mise en place d'un dispositif adapté, conclusion présentée publiquement lors de la présentation du Schéma à Limbourg le 30 juin 2023 ;
- H. Considérant que, lors des auditions organisées par la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 en Wallonie et lors des échanges ultérieurs en commission, plusieurs experts entendus par le Parlement de Wallonie ont souligné l'absence d'opérateur capable d'assurer la traduction opérationnelle des schémas et ont plaidé pour la mise en place d'un dispositif intermédiaire entre le niveau communal et le niveau régional ;
- I. Considérant que cette réflexion a été approfondie dans le cadre du débat scientifique organisé dans le prolongement de la mission commandée par la Wallonie à travers la série de trois colloques universitaires « Laboratoire Vesdre » organisés par l'Université de Liège (Faculté des Sciences appliquées, Faculté d'Architecture, LEMA) et l'Université libre de Bruxelles (Faculté d'architecture La Cambre Horta, Laboratoire Louise), consacrés respectivement aux institutions et à la gouvernance, au rôle de la société civile et aux instruments d'aménagement du territoire ;
- J. Considérant que ces travaux ont établi que le Gouvernement wallon ainsi que les institutions régionales, provinciales, communales et intercommunales, de même que la société civile, ont identifié l'intérêt de mettre en place un « Laboratoire Vesdre » chargé d'assurer le suivi opérationnel des études mais que la définition des contours d'un tel dispositif requiert une analyse institutionnelle, juridique, comparative et prospective ainsi qu'une appréciation indépendante des besoins des acteurs de terrain ;
- K. Considérant que les cadres institutionnels existants ne sont pas ajustés à ces défis, qu'aucune structure actuelle n'épouse le périmètre du bassin versant avec un mandat opérationnel et que les communes concernées ainsi que les services régionaux compétents ne disposent pas des moyens humains nécessaires pour assurer seuls cette mise en oeuvre ;
- L. Considérant que le Laboratoire tel qu'il ressort de ces travaux se définit comme un dispositif léger, souple et pragmatique, s'apparentant davantage à une agence d'urbanisme et à un guichet de proximité qu'à une instance de concertation ou à une administration nouvelle, qu'il est envisagé avec un effectif de l'ordre de deux à trois équivalents temps plein, pour une durée déterminée assortie d'une évaluation, et qu'il vise à articuler le temps court des projets d'aménagement et le temps long de la stratégie d'ensemble ;

- M. Considérant que des expériences comparables existent à l'étranger, notamment en matière d'agences d'aménagement métropolitain, et qu'elles peuvent utilement éclairer la réflexion wallonne ;
- N. Considérant que le dispositif de *Task force* mis en place par le Gouvernement wallon, qui s'apparente à une conférence des bourgmestres renforcée et dont l'objet est d'améliorer la coordination, de fluidifier la communication et d'accélérer les chantiers, ainsi que le dispositif « Rives » d'information des citoyens sur les chantiers de reconstruction, répondent à des besoins réels et utiles mais que ces dispositifs ne se substituent pas au Laboratoire tel qu'il a été conçu par les experts et par le Schéma stratégique, qu'ils relèvent de la coordination entre décideurs et non de l'ingénierie territoriale, qu'ils portent sur le temps court des chantiers et non sur la mise en oeuvre d'une vision à l'horizon 2050 et qu'ils ne disposent pas de moyens humains techniques propres dédiés au bassin versant ;
- O. Considérant que le Gouvernement wallon a engagé l'élaboration de schémas stratégiques pour d'autres sous-bassins versants (l'Ourthe aval, dont le premier volet est attendu pour août 2027, et la Dyle et ses bassins associés, pour une étude prévue en 2027-2029), dont la généralisation constitue une avancée majeure, mais que cette démarche n'aura d'effet qu'à la condition que ces schémas se voient conférer une réalité organisationnelle, faute de quoi la Wallonie disposera d'une planification de qualité sans capacité de mise en oeuvre, le modèle d'opérateur devant être défini avant que ces nouveaux schémas ne soient livrés ;
- P. Considérant que l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) assure le secrétariat de l'Observatoire du développement territorial et est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision dont les missions décrétales, exercées de manière impartiale et indépendante, comprennent expressément les travaux de prospective et de prévision ainsi que l'évaluation des politiques publiques et que confier une mission d'étude à l'IWEPS permet de mobiliser un outil public existant plutôt que de commander une étude externe supplémentaire ;
- Q. Considérant que la société civile (habitants, associations, comités de sinistrés, syndicats et organisations non gouvernementales) s'est fortement mobilisée et investie depuis juillet 2021 et doit être considérée comme partie prenante à part entière du processus.

Demande au Gouvernement wallon,

1. de confier à l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) une mission d'étude et de conseil, ne dépassant pas dix mois, visant à préciser les options possibles de mise en oeuvre d'un « Laboratoire Vesdre », chargé d'assurer la traduction opérationnelle du Schéma straté-

gique multidisciplinaire du bassin versant de la Vesdre et des autres études régionales relatives à ce bassin visant à la fois la lutte contre les sécheresses et celle des inondations, cette étude devant porter au minimum sur :

- la définition des missions du Laboratoire : accompagnement des communes et des porteurs de projet, appui à l'instruction des permis, ingénierie de projet, expertise technique, mise en cohérence des interventions à l'échelle du bassin, capitalisation et diffusion des connaissances et médiation entre acteurs ;
 - les formes juridiques et institutionnelles mobilisables en droit wallon ainsi que l'articulation du Laboratoire avec les dispositifs existants (communes, provinces, intercommunales, contrats de rivière, services publics régionaux compétents et *Task force*), sans duplication de leurs compétences ;
 - le dimensionnement humain et budgétaire, sur la base d'un dispositif léger de l'ordre de deux à trois équivalents temps plein, et les sources de financement envisageables, y compris européennes ;
 - la durée du dispositif, les modalités de son évaluation et les conditions de son extinction ou de sa reconduction ;
 - l'analyse d'expériences comparables menées dans d'autres régions et pays et les enseignements transférables au contexte wallon ;
2. de veiller à ce que la mission d'étude et de conseil visant à préciser les options possibles de mise en oeuvre d'un « Laboratoire Vesdre » :
 - retienne comme exigence structurante l'implantation du Laboratoire sur le terrain, c'est-à-dire au sein même du bassin versant de la Vesdre, dans un lieu accessible et identifiable par les communes, les acteurs économiques, les associations et les habitants, et non au sein d'une administration centrale ;
 - intègre pleinement le rôle de liaison avec la population et l'implication de celle-ci dans la transformation du bassin versant, en définissant les fonctions du Laboratoire en matière, d'une part, d'information, d'accueil, de participation, de dialogue avec les comités de citoyens et les associations et, d'autre part, de capacité à faire remonter les besoins et les initiatives du terrain vers les autorités publiques ;
 - associe à ses travaux les parties prenantes : à savoir les communes du bassin versant, la Communauté germanophone, la Province de Liège, les intercommunales, les contrats de rivière, les services publics régionaux compétents, les équipes universitaires ayant réalisé le Schéma stratégique et organisé les colloques « Laboratoire Vesdre » ainsi que les représentants de la société civile et des personnes sinistrées ;

- examine la transposabilité du modèle aux autres sous-bassins versants faisant l'objet de schémas stratégiques, en particulier celui de l'Ourthe aval et celui de la Dyle, afin que la question de l'opérateur puisse être tranchée avant la livraison de ces schémas ;
- 3. de rendre public et de communiquer au Parlement de Wallonie le rapport de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) sur la mise en oeuvre d'un « Laboratoire Vesdre » et, dans les trois mois, de communiquer au Parlement de Wallonie les suites qu'il entend y réserver, en ce compris, le cas échéant, le calendrier et les moyens de mise en place effective du « Laboratoire Vesdre ».

V. CREMASCO

F. MOCKEL

S. HAZÉE

B. LINARD